

- n'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine ;
- n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine ;
- n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article D.19 du Code wallon du patrimoine ;
- n'est pas classé en application de l'article D.12 du même Code ;
- n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article D.16 du même Code ;
- n'est pas localisé dans une zone figurant sur la carte du zonage archéologique visé à l'article D.60 du même Code ;
- n'est pas localisé dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visés à D.2 du même Code ;
- n'est pas situé dans un site Natura 2000 ;
- n'est pas situé dans une zone à risque au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau, adoptée par le Gouvernement wallon le 04.03.2021 (sous-bassin hydrographique de l'Amblève) ;
- n'est pas exposé à un risque d'accident majeur, à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure au sens de l'article D.IV.57, 1° à 3° ;
- Les données relatives au bien ne sont pas inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols ;
- n'est pas situé dans une réserve naturelle domaniale ou agréée ; n'est pas situé dans une réserve forestière ;
- ne comporte pas une cavité souterraine d'intérêt scientifique ; ne comporte pas une zone humide d'intérêt biologique ;
- n'est pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;
- est situé dans le périmètre du Parc naturel des Sources approuvé par arrêté du Gouvernement wallon du 06.07.2017 ;

7. aucun constat d'infraction urbanistique n'a été dressé à ce jour;

8. le bien bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux- ;

Informations complémentaires

- Autorisations :

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 01/01/1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration urbanistique ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'environnement ;

Le bien en cause n'a pas fait l'objet d'une déclaration de classe 3 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis unique ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2 datant de moins de 2 ans ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°1 datant de moins de 2 ans ;

- il n'existe pas de plan d'alignement ;
- le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance ou dans une zone forfaitaire éloignée de prévention de captage de la société SWDE, ... ;
- le bien n'est pas situé à proximité des installations de gaz de la société FLUXYS ;
- le bien n'est pas traversé, longé par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau : ;
- aucune ordonnance d'insalubrité n'a été dressée ;
- il n'y a ni arbre ni haie remarquable repris à la liste AHREM à proximité ;

Remarques :

- En ce qui concerne les constructions construites sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme sans une visite préalable des lieux. Le vendeur est tenu d'avertir le nouvel acquéreur de tous travaux réalisés.
- A notre connaissance, le bien n'est grevé d'aucune emprise en sous-sol ou de servitude.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous remercions de verser la somme de 30,00 € payable à 30 jours sur le compte n° BE73 0910 0044 9360 au nom de la Ville de Stavelot (en communiqué : RU2026.171 DE CALLATAY/DEGEE & GREEN).

Nous vous prions d'agréer, Maître, nos salutations les meilleures.

POUR LE COLLEGE :

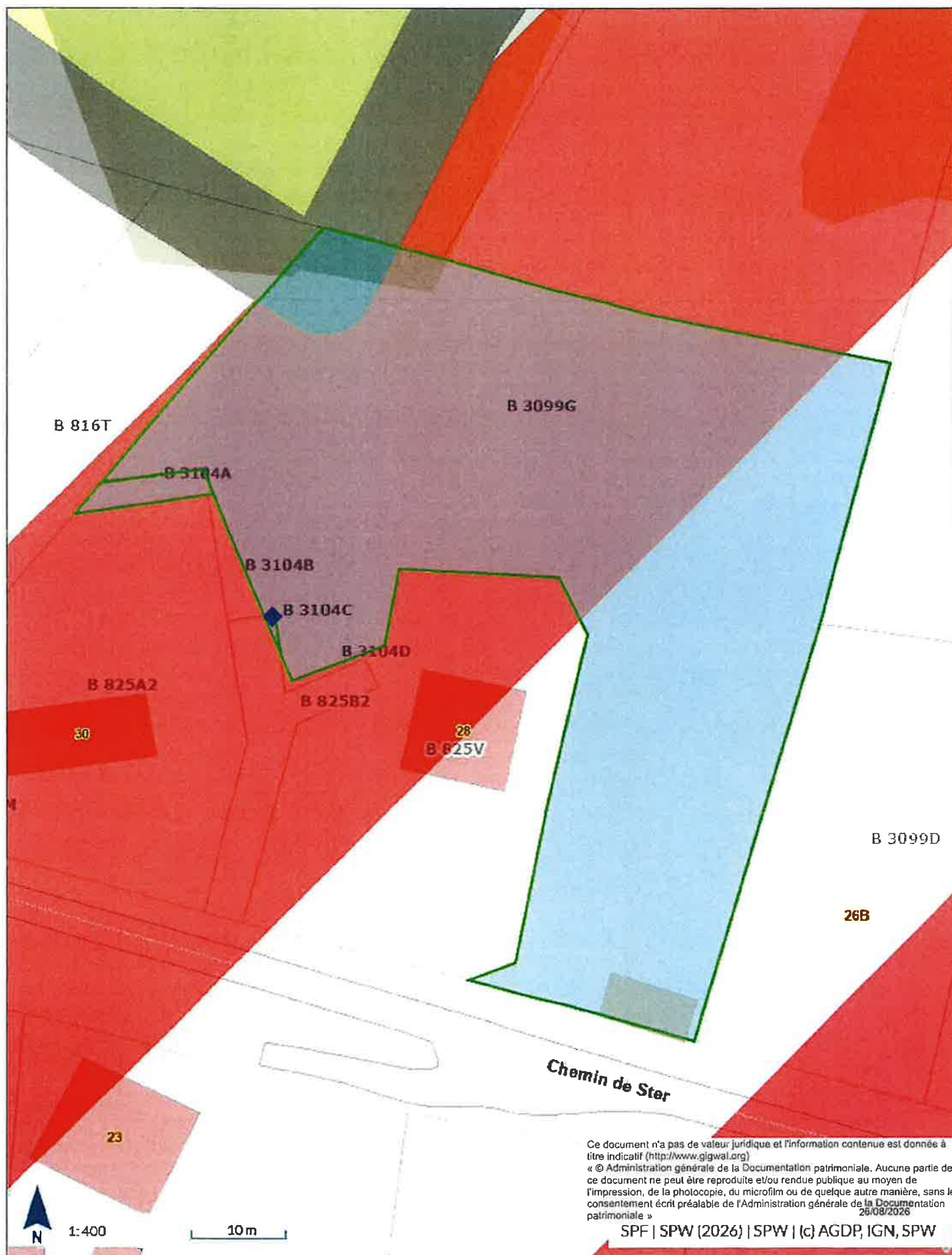
La Directrice générale,

S. LAKAILLE



Le Bourgmestre,

F. LEGROS



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)
 « © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »
 26/08/2026

SPF | SPW (2026) | SPW | (c) AGDP, IGN, SPW